



**Nations Unies**

**Rapport du Comité  
des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

**Cinquante-troisième session  
(9-18 juin 2010)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 20**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 20

**Rapport du Comité  
des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

**Cinquante-troisième session  
(9-18 juin 2010)**



Nations Unies • New York, 2010

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[8 juillet 2010]

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1
A. Réunion des organes subsidiaires .....	1
B. Adoption de l'ordre du jour .....	1
C. Élection du Bureau .....	2
D. Membres .....	2
E. Participation .....	3
F. Déclarations .....	4
G. Adoption du rapport du Comité .....	5
II. Recommandations et décisions .....	6
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques .....	6
B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique .....	9
C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session .....	11
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales .....	12
2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre .....	15
3. Débris spatiaux .....	15
4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes .....	16
5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite .....	18
6. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace .....	19
7. Objets géocroiseurs .....	20
8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications .....	21
9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale .....	22
10. Viabilité à long terme des activités spatiales .....	22
11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique .....	24

D.	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session . . . . .	26
1.	État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace . . . . .	26
2.	Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial . . . . .	27
3.	Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications . . . . .	27
4.	Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace . . . . .	29
5.	Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles . . . . .	29
6.	Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial . . . . .	30
7.	Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux . . . . .	30
8.	Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace . . . . .	31
9.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité juridique . . . . .	32
E.	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle . . . . .	33
F.	Espace et société . . . . .	34
G.	L'espace et l'eau . . . . .	37
H.	Espace et changements climatiques . . . . .	37
I.	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies . . . . .	38
J.	Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable . . . . .	40
K.	Questions diverses . . . . .	41
1.	Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) . . . . .	42
2.	Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013 . . . . .	42
3.	Composition du Comité . . . . .	42
4.	Statut d'observateur . . . . .	43
5.	Organisation des travaux . . . . .	43
6.	Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités . . . . .	45
7.	Rôle et activités futurs du Comité . . . . .	46

---

8.	Débat au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale . . . . .	46
9.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Comité . . . . .	46
L.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires . . . . .	47





## Chapitre I

### Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-troisième session à Vienne du 9 au 18 juin 2010. Son Bureau était composé comme suit:

<i>Président:</i>	Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie)
<i>Première Vice-Présidente:</i>	Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Raimundo González Aninat (Chili)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.613 à 627.

#### A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-septième session à Vienne du 8 au 19 février 2010, sous la présidence d'Ulrich Huth (Allemagne). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/958).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-neuvième session à Vienne du 22 mars au 1<sup>er</sup> avril 2010, sous la présidence d'Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/942). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.803 à 819.

#### B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
1. Ouverture de la session.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Élection du Bureau.
  4. Déclaration du Président.
  5. Débat général.
  6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
  7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session.
9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
11. Espace et société.
12. L'espace et l'eau.
13. Espace et changements climatiques.
14. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
15. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable.
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

### **C. Élection du Bureau**

5. À la 613<sup>e</sup> séance, le 9 juin, Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) a été élu Président du Comité, Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) a été élue Première Vice-Présidente et Raimundo Gonzáles Aninat (Chili) a été élu Deuxième Vice-Président/Rapporteur, pour des mandats de deux ans.

6. Toujours à la 613<sup>e</sup> séance, le Comité a approuvé l'élection d'Ulrich Huth (Allemagne) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-septième session et celle d'Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) à la présidence du Sous-Comité juridique pour un mandat de deux ans à partir de la quarante-neuvième session.

### **D. Membres**

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116 et 62/217 et à sa décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 69 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone,

Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

## E. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À sa 613<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, l'Azerbaïdjan, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, les Émirats arabes unis, le Panama, la République dominicaine, la Tunisie et le Zimbabwe, ainsi que le Saint-Siège, à envoyer des observateurs pour participer à sa cinquante-troisième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

10. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

11. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation africaine de cartographie et de télédétection, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite et Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral.

12. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIASA), Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

13. À sa 613<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les représentants de l'Association des centres de télédétection des pays arabes et de

l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale à participer à sa cinquante-troisième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces organismes.

14. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2010/INF/1.

## **F. Déclarations**

15. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Soudan, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant du Zimbabwe a fait une déclaration au nom du Groupe des États africains. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de l'Espagne a fait une déclaration au nom de l'Union européenne. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés. Les observateurs des Émirats arabes unis et de la Tunisie ont fait des déclarations. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, du CRTEAN, de l'ESPI, de la FIA, de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et de la Secure World Foundation.

16. Le Comité s'est félicité de l'élection de Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) au poste de Président, de Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) au poste de Première Vice-Présidente et de Raimundo González Aninat (Chili) au poste de Deuxième Vice-Président/Rapporteur.

17. Le Comité a remercié Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Président sortant, Suvit Vibulsresth (Thaïlande), Premier Vice-Président sortant, et Filipe Duarte Santos (Portugal), Deuxième Vice-Président/Rapporteur sortant, de leur excellent travail et des résultats obtenus pendant leurs mandats.

18. Le Président sortant a fait une déclaration, notant les résultats obtenus par le Comité pendant la période précédente, et a constaté que le Comité avait fait des efforts concrets pour promouvoir la coopération et la coordination régionales et interrégionales concernant les activités spatiales au profit de tous les pays.

19. À la 613<sup>e</sup> séance, le 9 juin, le Président a fait une déclaration soulignant le rôle joué par le Comité pour ce qui est de soutenir les efforts visant à faire progresser l'exploration spatiale et à mettre les techniques spatiales au service du développement durable de tous les pays. Il a souligné qu'il était d'une importance fondamentale de relever les défis majeurs du développement mondial en promouvant les applications des sciences et techniques spatiales.

20. À la 615<sup>e</sup> séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a informé le Comité des travaux accomplis par le Bureau pendant l'année écoulée et a souligné l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution du programme de travail du Bureau.

21. Le Comité a félicité le Japon pour le retour réussi de sa mission spatiale non habitée Hayabusa de l'astéroïde proche de la Terre Itokawa. Il a été noté qu'avec la mission aller-retour Hayabusa, c'était la première fois qu'un engin spatial entrait physiquement en contact avec un astéroïde avant de retourner vers la Terre. L'espoir a été exprimé que la capsule Hayabusa contiendrait un échantillon de la surface de l'astéroïde.

22. Le Comité a aussi félicité la Fédération de Russie pour le lancement réussi, depuis le cosmodrome de Baïkonour, du vaisseau habité Soyouz TMA-19. Il s'agissait de la vingt-quatrième mission d'un équipage international vers la Station spatiale internationale et du centième lancement au titre du programme ISS.

23. Le Comité a noté avec satisfaction la création d'une agence spatiale nationale par le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie.

24. Le Comité a aussi noté la création par le Royaume-Uni de l'Agence spatiale du Royaume-Uni, devant remplacer le Centre spatial national britannique.

25. Les présentations ci-après ont été faites au Comité:

a) "Activités de la Tunisie dans le domaine satellitaire relatives aux réseaux des télécommunications" par le représentant de la Tunisie;

b) "Activités spatiales du Centre national de la cartographie et de la télédétection" par le représentant de la Tunisie;

c) "Développements récents dans le domaine spatial en Turquie et Atelier ONU/Turquie/ESA sur les applications des techniques spatiales pour le développement socioéconomique" par le représentant de la Turquie;

d) "Conférence mondiale sur la Lune" par le représentant de la Chine.

26. Le Comité s'est félicité de la réussite du sixantième Congrès international d'astronautique, tenu en République de Corée en octobre 2009, auquel ont assisté plus de 4 000 participants venant de 72 pays. Il a noté avec satisfaction que les prochains congrès seraient accueillis par le Gouvernement de la République tchèque en 2010 et par le Gouvernement de l'Afrique du Sud en 2011.

## **G. Adoption du rapport du Comité**

27. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa 627<sup>e</sup> séance, le 18 juin, son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

## Chapitre II

### Recommandations et décisions

#### A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

28. Conformément au paragraphe 42 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

29. Les représentants des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point. L'observateur du Costa Rica a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le représentant de l'Espagne a fait une déclaration au nom de l'Union européenne.

30. Le Comité a entendu des présentations sur les thèmes suivants:

- a) "Indice de sécurité spatiale 2010", par le représentant du Canada;
- b) "Le programme commun de veille spatiale des États-Unis", par le représentant des États-Unis.

31. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

32. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale était convenue que, lors de l'examen de cette question, il pourrait continuer d'envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par les conférences de l'espace pour les Amériques et les conférences des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable<sup>1</sup>.

33. Le Comité a noté avec satisfaction que les représentants de la Colombie, de l'Équateur et du Mexique, ainsi que du secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques (dont les fonctions sont exercées par le Gouvernement équatorien) et le Groupe international d'experts, avaient tenu une réunion à Quito les 16 et 17 décembre 2009 et à Cuenca (Équateur) les 27 et 28 mai 2010. Il a également noté que ces réunions avaient permis d'établir des plans détaillés pour les préparatifs de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui sera accueillie par le Gouvernement mexicain en novembre 2010. Il a en outre noté qu'un séminaire sur la promotion de la coopération régionale concernant le droit de l'espace et les politiques spatiales s'était tenu parallèlement à la réunion de mai 2010. Il a noté avec satisfaction qu'une conférence de préparation

---

<sup>1</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques serait accueillie par le Gouvernement chilien en juillet 2010.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable s'était tenue à Alger du 30 novembre au 2 décembre 2009, sous le patronage du Président algérien. Dans ce contexte, il a noté qu'à l'occasion de la Conférence, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya et le Nigéria avaient signé un accord de coopération sur la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines. Il a aussi noté avec satisfaction que le Gouvernement kenyan accueillerait la quatrième Conférence des dirigeants africains en 2011.

35. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Conseil de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait tenu sa deuxième réunion à Beijing les 17 et 18 décembre 2009 et avait commencé la mise en œuvre du plan de développement à long terme et du projet de plan quinquennal. Un colloque sur les techniques spatiales et leurs applications serait organisé par l'Organisation au Pakistan en septembre 2010, sur le thème de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales avait tenu sa seizième session à Bangkok du 26 au 29 janvier 2010, sur le thème "Applications spatiales: contributions à la sûreté et à la sécurité humaines". La dix-septième session du Forum, organisée conjointement par les Gouvernements australien et japonais, serait accueillie par l'Australie en novembre 2010.

37. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination régionales et interrégionales dans le domaine des activités spatiales étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>2</sup>.

38. Le Comité a noté que l'Union européenne envisageait l'adoption d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace. Le projet de texte avait été appuyé par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2008 pour servir de base aux consultations avec les tiers. Il comportait notamment des mesures de transparence et de confiance et traduisait une approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace guidée par les principes suivants: libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense. Le Comité a aussi noté que les consultations avec les autres États étaient en cours en vue de dégager un consensus sur un texte qui soit acceptable par le plus grand nombre possible d'États.

39. Quelques délégations ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants, établis par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps

---

<sup>2</sup> A/56/326, annexe.

célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion des activités spatiales.

40. Quelques délégations ont estimé que le Comité offrait une occasion unique de promouvoir le dialogue et la coopération aux niveaux international et interrégional afin de préserver le caractère pacifique des activités spatiales, et qu'il constituait une enceinte privilégiée pour encourager la recherche et l'échange d'informations, la mise en commun de bonnes pratiques et pour définir des mesures propres à renforcer la confiance dans le cadre du droit spatial international.

41. Quelques délégations ont été d'avis que toutes les activités spatiales devraient profiter à l'humanité et que tous les pays, indépendamment de leur taille et de leurs capacités, devraient avoir le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques.

42. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle notable en faisant avancer la coopération dans le domaine spatial et constituait une tribune unique pour l'échange d'informations entre les États, et qu'il existait des possibilités concrètes d'intensifier la coopération internationale, conformément à la mission assignée au Comité.

43. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et traiter des questions liées à l'environnement spatial, et que la poursuite du développement du droit spatial international garantirait que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Ces délégations se sont en outre déclarées favorables à un instrument juridique global pour assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, sans préjudice du cadre juridique existant.

44. Quelques délégations ont estimé que les dispositions du droit spatial international devaient être améliorées de manière à répondre efficacement aux problèmes que posaient un certain nombre d'activités spatiales, comme l'absence d'une définition et d'une délimitation de l'espace, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et la menace posée par les débris spatiaux. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont estimé que l'amélioration du droit spatial international devrait permettre de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques et qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies pour promouvoir la création de règles et de mécanismes internationaux permettant de répondre efficacement aux enjeux actuels des activités spatiales.

45. Le point de vue a été exprimé que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui avait été présenté par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement en 2008, permettrait d'empêcher la course aux armements dans l'espace.

46. Le point de vue a été exprimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir l'arsenalisation de l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et



mécanismes du système des Nations Unies, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

47. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

48. Le point de vue a été exprimé que, selon le principe énoncé à l'article premier du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>3</sup>, l'espace pouvait être exploré et utilisé librement par tous les États, qui avaient notamment le droit d'exploiter de manière ininterrompue le réseau mondial de télécommunications.

49. Le point de vue a été exprimé que, pour que les pays en développement puissent bénéficier des avantages qu'offrent les sciences et les techniques spatiales, les pays industrialisés devraient mettre en commun leur expérience et leur savoir-faire, et fournir un accès abordable et rapide aux données sans aucune discrimination.

50. Le point de vue a été exprimé que les activités spatiales, notamment celles liées aux produits obtenus grâce aux satellites, qui contribuaient de manière significative au bien-être et au développement socioéconomique de l'humanité, devraient être menées d'une manière compatible avec les droits souverains des États, y compris le principe de la non-ingérence consacré dans les instruments pertinents des Nations Unies.

51. Le Comité a recommandé de poursuivre à titre prioritaire, à sa cinquante-quatrième session, en 2011, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

## **B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

52. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)" conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

53. Les représentants du Canada, de la Fédération de Russie, du Japon, du Nigéria et du Portugal ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session.

---

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

54. Le Comité a entendu une présentation sur les initiatives dans le domaine spatial du Center for Strategic and International Studies, par le représentant des États-Unis.
55. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique, présentées au Sous-Comité à sa quarante-septième session par son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner, entre autres questions, l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/958, par. 55 et annexe I, sect. III).
56. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres continuaient de contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans le cadre d'activités nationales et régionales ainsi qu'en appuyant les programmes établis pour donner suite à ces recommandations et en y participant, et que quelques États avaient établi des politiques visant à maximiser et à harmoniser l'utilisation de divers types de services spatiaux, tels que la navigation, la météorologie et la télédétection, pour répondre aux besoins de la société.
57. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l'Inde, avait inclus dans son plan de travail l'utilisation des télécommunications dans le cadre de la télésanté et celle des applications d'observation de la Terre dans le cadre de la téléépidémiologie, l'accent étant mis sur l'amélioration de la santé publique et la gestion des maladies infectieuses. Le Comité a noté que l'Équipe poursuivait les objectifs fixés dans son plan de travail pour la période 2010-2011 et qu'elle lui présenterait un rapport à la quarante-huitième session du Sous-Comité. Il a aussi noté que l'Équipe invitait les États membres à contribuer à l'élaboration de son rapport en lui faisant part de leurs expériences et de leurs avis sur la voie à suivre.
58. Le point de vue a été exprimé que le Comité envisage la possibilité d'organiser une quatrième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour relever les principaux défis qui se posent actuellement pour le développement durable.
59. Le Comité était saisi du rapport sur la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2010-2011 (A/AC.105/944).
60. Le Comité est convenu qu'en préparant sa prochaine contribution aux travaux de la Commission du développement durable, il contribuerait aux modules thématiques pour lesquels les techniques spatiales et leurs applications jouaient un rôle particulièrement important; porterait son attention sur les questions intersectorielles définies par la Commission; cernerait les domaines pour lesquels les systèmes spatiaux pouvaient compléter les systèmes terrestres dans le cadre de solutions intégrées; et inclurait, le cas échéant, outre des exemples de coopération régionale et internationale, le récit d'expériences nationales concluantes qui pourraient constituer des exemples utiles pour sa contribution.
61. Le Comité a prié le Secrétariat de fournir, pour que le Groupe de travail plénier l'examine à la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, un projet de contribution aux travaux de la Commission pour le prochain

module thématique, compte tenu de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21<sup>4</sup>, avec les contributions des États membres.

62. Le Comité est convenu que la Directrice du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission du développement durable afin de mieux faire connaître et promouvoir les avantages des sciences et techniques spatiales, en particulier dans les domaines dont s'occupe la Commission.

63. Quelques délégations ont estimé que le Comité, dans ses contributions aux travaux de la Commission du développement durable, devrait se concentrer sur les principaux domaines suivants, étroitement liés: pauvreté et développement; viabilité des systèmes énergétiques; sécurité alimentaire, ressources en eau et biodiversité; et changements climatiques.

64. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du rapport sur les manifestations de la Semaine mondiale de l'espace 2009 (ST/SPACE/48), établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales.

### **C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session**

65. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958), qui rendait compte des résultats de ses délibérations au sujet des points de l'ordre du jour examinés par le Sous-Comité en vertu de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

66. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Ulrich Huth (Allemagne), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la quarante-septième session.

67. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de Cuba, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Soudan, de la Thaïlande et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres et par l'observateur du Costa Rica au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

68. Les présentations ci-après ont été faites au Comité:

a) "Contribution du Japon à la gestion des catastrophes" par le représentant du Japon;

b) "Présentation des activités de la Space Foundation" par le représentant des États-Unis;

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

- c) “Utilisation des données spatiales pour la gestion des risques sismiques: projet pilote de l’Agence spatiale italienne” par le représentant de l’Italie;
- d) “La NASA d’aujourd’hui et de demain” par le représentant des États-Unis;
- e) “Rentrée de Hayabusa le 13 juin 2010” par le représentant du Japon;
- f) “L’astronomie gamma en passe de lever le mystère de la matière noire de l’univers” par le représentant de la Fédération de Russie;
- g) “Proposition tendant à créer une zone de silence radioélectrique sur la face cachée de la Lune” par l’observateur de l’AIA;
- h) “Activité spatiale au Chili: passé, présent et futur” par le représentant du Chili.
- i) “Le nuage de cendres volcaniques au-dessus de l’Europe – observations aériennes au moyen d’un avion de recherche Falcon du DLR en avril/mai 2010”, par la représentante de l’Allemagne.

## **1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

### **a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

69. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 22 à 46, et annexe I, par. 2 et 3).

70. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/958, par. 25 et 35).

71. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2009, présentées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/958, par. 32 à 34) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, annexe I).

72. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités.

73. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d’être réalisés dans l’exécution des activités prévues pour 2010, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/958, par. 35).

74. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

75. Le Comité s’est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu’ils continuent à en compléter le financement par des contributions volontaires.

76. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales et de l'Initiative sur les techniques spatiales de base du Programme, ainsi que des préparatifs de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, qui vise à accroître la participation des pays en développement aux activités scientifiques menées à bord de la Station spatiale internationale.

*i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

77. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2010 et a remercié l'Autriche, la Bolivie (État plurinational de), l'Égypte, les États-Unis, la République de Moldova, la République tchèque, la Thaïlande et la Turquie, ainsi que l'ESA et la FIA de coparrainer, d'accueillir et d'appuyer ces activités (A/AC.105/969, annexe II).

78. Le Comité a noté avec satisfaction que la première réunion d'experts sur l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace se tiendrait au quatrième trimestre de 2010 à Putrajaya (Malaisie) et a remercié le Gouvernement malaisien, l'Institut des sciences spatiales (ANGKASA) et l'Université nationale de Malaisie d'accueillir et de soutenir cette réunion.

79. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales, la technologie des petits satellites, les techniques spatiales de base et celles qui permettent la présence humaine dans l'espace, la météorologie spatiale, les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et les systèmes de recherche et de sauvetage prévu pour 2011 en faveur des pays en développement.

80. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU apportaient aux centres un soutien financier et en nature appréciable.

*ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

81. Le Comité a remercié le Politecnico di Torino, l'Istituto Superiore Mario Boella et l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris pour les bourses qu'ils avaient offertes pour des études postuniversitaires sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et l'écoépidémiologie.

82. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

*iii) Services consultatifs techniques*

83. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, par. 46 à 51).

**b) Service international d'information spatiale**

84. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2009* était parue sur CD-ROM.

85. Le Comité a noté avec satisfaction que la future publication sur le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales donnerait des informations sur l'orientation et les activités du Programme pour 2010 et au-delà.

86. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales ([www.unoosa.org](http://www.unoosa.org)).

**c) Coopération régionale et interrégionale**

87. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre l'accent sur la coopération avec les États membres aux niveaux régional et mondial, qui visait à appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2009 et celles prévues en 2010 et 2011 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/969, annexes I à III).

**d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage**

88. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session il était convenu qu'il examinerait chaque année, dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant ce système.

89. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT comptait actuellement 40 États membres et 2 organisations participantes, qui mettaient à disposition 6 satellites en orbite polaire et 5 satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de détresse. Il a aussi noté que, depuis 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver des milliers de vies chaque année. En 2009, il a contribué à sauver 1 596 personnes dans le cadre de 478 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde.

90. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite.

91. Le Comité a salué les efforts continus visant à perfectionner le Système pour les recherches et le sauvetage, notamment en testant des satellites du Système mondial de localisation, et en améliorant encore les capacités des futures balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

## **2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre**

92. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 58 à 66).

93. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

94. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites de télédétection et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique et a souligné qu'il fallait continuer de renforcer la capacité des pays en développement d'utiliser les techniques de télédétection.

95. Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité croissante de données de télédétection et d'informations dérivées à faible coût ou gratuitement, et a souligné qu'il importait d'assurer un accès non discriminatoire et dans les meilleurs délais aux données spatiales à un coût raisonnable ou gratuitement.

96. Le Comité a reconnu le rôle important joué par les organisations intergouvernementales pour promouvoir la coopération internationale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

97. Quelques délégations ont estimé que la disponibilité sans restriction et non réglementée de données satellitaires à haute résolution dans le domaine public pourrait être préjudiciable à la sûreté des personnes et des États. Ces délégations ont proposé que le Comité et le Sous-Comité juridique inscrivent ce point à l'ordre du jour de leur prochaines sessions afin d'élaborer des lignes directrices pour réglementer la vente, la distribution et la diffusion de données satellitaires à haute résolution sur Internet.

## **3. Débris spatiaux**

98. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux, comme il ressortait du rapport de ce dernier (A/AC.105/958 par. 67 à 89).

99. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/958, par. 80 et 81).

100. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à la session en cours le Secrétariat avait fait paraître les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sous la forme d'une publication (ST/SPACE/49).

101. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur

les débris spatiaux, ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient ces Lignes directrices et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales.

102. Le Comité est convenu que davantage d'États devraient appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité.

103. Le point de vue a été exprimé qu'accroître la transparence de l'information sur les débris spatiaux, ainsi que des activités spatiales des États, en particulier de celles qui comportaient des dangers potentiels, était important pour les États et renforcerait la sensibilisation et la capacité des États en matière de surveillance des débris spatiaux.

104. Le point de vue a été exprimé que les États qui n'avaient pas la capacité et l'expertise requises pour appliquer pleinement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient bénéficier des meilleures pratiques et de la formation dispensée par les États ayant l'expérience voulue.

105. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait se concentrer sur l'élaboration de bonnes pratiques ou de lignes directrices sur l'évitement des collisions, qui porteraient notamment sur les points suivants: notification avant un lancement, une manœuvre ou une rentrée, registre des opérateurs, normes communes, meilleures pratiques et lignes directrices et mise en place de régimes nationaux de réglementation.

106. Quelques délégations ont estimé que les États qui étaient particulièrement responsables de la création de débris spatiaux, y compris les débris provenant de plates-formes équipées de sources d'énergie nucléaire, et ceux qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris devraient informer le Comité des mesures adoptées à cette fin.

107. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur le sujet.

#### **4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

108. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 90 à 102 et annexe I, par. 10 à 13).

109. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué pour examiner notamment ce point (A/AC.105/958, par. 102 et annexe I, par. 1).

110. Le Comité a pris note des progrès réalisés, dont il était rendu compte dans le rapport sur les activités menées en 2009 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (A/AC.105/952 et A/AC.105/955).



111. Le Comité a pris note avec satisfaction de la signature de l'accord avec le pays hôte entre le Gouvernement chinois et le Bureau des affaires spatiales qui conduira à la mise en place du bureau de UN-SPIDER à Beijing.

112. Le Comité s'est félicité des contributions en espèces et en nature faites par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Croatie, de l'Espagne, de la République de Corée et de la Turquie pour appuyer les activités de UN-SPIDER en 2009. Il a aussi noté que le programme UN-SPIDER nécessiterait des contributions volontaires supplémentaires pour pouvoir mener les activités prévues en 2010, ainsi que la mise à disposition d'experts de haut niveau à titre gratuit et d'experts associés. Il a encouragé les États Membres à fournir l'appui nécessaire, y compris l'appui financier, dont le programme UN-SPIDER avait besoin pour mener à bien ses travaux.

113. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait jusqu'à présent signé des accords de coopération en vue de la création de bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER avec l'Algérie, l'Iran (République islamique d'), le Nigéria, le Pakistan, la Roumanie et l'Ukraine, ainsi qu'avec le Centre asiatique de prévention des catastrophes et le Centre de l'eau pour les tropiques humides de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a également noté avec satisfaction que les Gouvernements colombien, indonésien, philippin et sud-africain, de même que le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement et l'Université des Antilles avaient offert d'accueillir un bureau régional d'appui de UN-SPIDER.

114. Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue de données spatiales pour appuyer les activités de gestion des catastrophes et en particulier les interventions d'urgence, par le truchement de plusieurs mécanismes existants, tels que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), le projet "Sentinel-Asia" et l'initiative Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) de la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) en Europe.

115. Le point de vue a été exprimé que les efforts visant à rendre le projet "Sentinel-Asia" plus efficace et plus convivial devraient se poursuivre pour qu'un nombre plus important de gouvernements et d'institutions puissent y recourir. La délégation qui a exprimé ce point de vue a en outre estimé que les activités de "Sentinel-Asia", leurs résultats et les enseignements qui en étaient tirés pouvaient offrir des idées utiles et un modèle pour les activités d'appui à la gestion des catastrophes dans d'autres régions où aucune initiative de ce type n'avait été mise en œuvre.

116. Le Comité a pris note des activités menées dans le cadre de SpaceAid (UN-SPIDER), qui aidait les utilisateurs finaux intéressés à obtenir et utiliser les quantités importantes d'informations spatiales que les mécanismes et les initiatives existants mettaient à disposition à l'appui des interventions d'urgence.

117. Le Comité a noté que, comme indiqué dans le document de séance A/AC.105/2010/CRP.11, le Bureau des affaires spatiales avait établi un compte SpaceAid au titre de l'actuel Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Ce compte séparé

servirait à recevoir des fonds de soutien aux objectifs de SpaceAid. Le Comité a aussi noté que le Bureau des affaires spatiales informerait les États membres de l'établissement de ce compte et les inviterait à y verser des contributions.

118. Le Comité a invité le Bureau des affaires spatiales à organiser une réunion avec la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", Sentinel-Asia, le projet SAFER de GMES, le Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance régional (SERVIR) et d'autres initiatives en vue de convenir d'une interface avec UN-SPIDER pour éviter les chevauchements et les redondances. Il a prié le Bureau de rendre compte des efforts qu'il entreprendra dans ce cadre au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-huitième session, en 2011.

119. L'avis a été exprimé que l'utilisation du compte SpaceAid pourrait induire des chevauchements dans l'accès aux ressources immédiatement disponibles et dans leur emploi pour appuyer des interventions d'urgence en cas de catastrophe. La délégation qui a exprimé cet avis a souligné que l'acquisition d'images par UN-SPIDER pourrait amener les exploitants de satellites de télédétection du secteur privé à n'être guère disposés à fournir des données gratuitement aux initiatives existantes, comme beaucoup le font actuellement. Cette délégation a souligné que la préparation et la conduite des interventions d'urgence, ainsi que le relèvement étaient une responsabilité de chaque État Membre à l'égard de sa population.

## **5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite**

120. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 103 à 121).

121. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les GNSS continuait à réaliser des progrès importants dans les mesures visant à encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et à promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans l'infrastructure nationale, en particulier des pays en développement.

122. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne le plan de travail du Comité international, en particulier l'adoption d'un nouveau principe de transparence dans la fourniture de services ouverts.

123. Le Comité a pris note avec satisfaction des réalisations du Forum des fournisseurs du Comité international telles que décrites dans la publication intitulée "Current and planned global and regional navigation satellite systems and satellite based augmentation systems" (Systèmes mondiaux et régionaux, existants et prévus, de navigation par satellite et de renforcement, en anglais seulement) (ST/SPACE/50).

124. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités menées, ou qu'il était envisagé de mener, dans le cadre du plan de travail du Comité international, qui visaient à renforcer les capacités, plus précisément à déployer des instruments pour l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, à élaborer un programme de formation aux GNSS, à utiliser des cadres de référence régionaux et à appliquer les

GNSS dans divers domaines pour appuyer le développement durable, et dont il était rendu compte dans le document A/AC.105/950.

125. Quelques délégations ont renouvelé leur engagement à fournir des fonds supplémentaires, sous forme de contributions volontaires, au Bureau des affaires spatiales, à l'appui du programme relatif aux applications des GNSS, notamment pour les réunions et les activités du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

126. Le Comité a noté avec satisfaction que la quatrième réunion du Comité international sur les GNSS et la quatrième réunion de son Forum des fournisseurs s'étaient tenues à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), en septembre 2009 (A/AC.105/948).

127. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour l'aide apportée à la planification et à l'organisation de la quatrième réunion du Comité international, et le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

128. Le Comité a noté que la cinquième réunion du Comité international serait accueillie conjointement par l'Italie et la Commission européenne à Turin (Italie), du 18 au 22 octobre 2010, et la sixième réunion serait accueillie par le Japon en 2011.

## **6. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

129. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 122 à 137).

130. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/958, par. 134 et annexe II).

131. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité avait approuvé, à sa quarante-septième session, un nouveau plan de travail pluriannuel pour le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ce plan, qui couvre la période 2010-2015, vise à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace<sup>5</sup> en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales internationales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Il vise également à recenser les éventuelles questions techniques et à définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore la sécurité dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire.

132. Quelques délégations ont estimé que le Cadre de sûreté constituait une avancée importante dans le développement d'applications sûres de sources d'énergie nucléaire et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations

<sup>5</sup> A/AC.105/934.

intergouvernementales internationales donnerait au grand public l'assurance que les applications de sources d'énergie nucléaire pourraient être lancées et exploitées de façon sûre.

133. L'avis a été exprimé qu'il faudrait établir un lien plus étroit entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin de promouvoir les normes internationales se rapportant aux questions examinées par le Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi qu'aux questions relatives aux débris spatiaux.

134. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

135. Quelques délégations étaient d'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et qu'il faudrait informer les autres États de manière complète et transparente des mesures prises pour garantir la sûreté. De l'avis de ces délégations, rien ne justifiait l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

## **7. Objets géocroiseurs**

136. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré aux objets géocroiseurs, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 138 à 152 et annexe III).

137. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui avait été convoqué sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) (A/AC.105/958, par. 152 et annexe III).

138. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Association des explorateurs de l'espace et la Secure World Foundation avaient organisé à Mexico, avec l'appui du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RECTEALC), un atelier sur la mise en place d'un réseau d'information, d'analyse et d'alerte. Il a aussi noté avec satisfaction qu'avec le soutien de l'Association des explorateurs de l'espace et de la Secure World Foundation, l'Université de Nebraska-Lincoln (États-Unis) avait établi, dans le dessein d'appuyer les travaux menés par le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs du Sous-Comité scientifique et technique durant la période intersessions, un rapport sur les aspects juridiques de la réponse à la menace des objets géocroiseurs et les questions institutionnelles s'y rapportant.

139. Le Comité a noté que, en marge de sa cinquante-troisième session, l'Équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie trois fois afin d'examiner, entre autres, les résumés des travaux de l'atelier mentionné au paragraphe 138 ci-dessus.

140. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Agence spatiale roumaine coorganiserait la Conférence de l'AIA sur la défense planétaire, qui se tiendra en Roumanie en mai 2011.

141. L'avis a été exprimé que les projets internationaux menés par les États Membres pour détecter et poursuivre les objets géocroiseurs, tels que le Grand télescope millimétrique, pouvaient être utilement mis au service de la coopération internationale visant à protéger la planète des risques d'impact d'objets géocroiseurs.

142. L'avis a été exprimé que la coopération internationale était essentielle pour l'observation régulière des objets géocroiseurs, l'échange de données et d'informations et le renforcement des capacités des pays en développement.

**8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

143. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré à l'orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications, dont il était rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/958, par. 153 à 161).

144. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée, qui était menacée de saturation. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'UIT, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Elles ont estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

145. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour la mise en œuvre de programmes sociaux et de projets éducatifs et la fourniture d'une assistance médicale. Aussi étaient-elles d'avis qu'elle devait être mise à disposition conformément aux réglementations pertinentes de l'UIT, aux normes et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, à l'annexe III du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-neuvième session (A/AC.105/738).

**9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale**

146. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 162 à 173).

147. Le Comité a noté que l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale contribuerait à l'observation de la météorologie spatiale grâce au déploiement de réseaux d'instruments et à la mise en commun des données d'observation entre les chercheurs du monde entier.

148. Le Comité s'est félicité du fait que la participation à l'Initiative était ouverte à des scientifiques de tous les pays qui soit hébergeaient, soit fournissaient des instruments.

149. Le Comité a noté que l'Initiative offrait aux États Membres la possibilité de coordonner la surveillance mondiale de la météorologie spatiale à l'aide de moyens spatiaux et terrestres, d'aider à la consolidation des connaissances communes et de développer des capacités de prévision essentielles pour améliorer la sécurité des moyens spatiaux.

**10. Viabilité à long terme des activités spatiales**

150. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 174 à 203).

151. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique sur ce point (A/AC.105/958, par. 179 à 180 et 184).

152. Le Comité s'est félicité de la création par le Sous-Comité scientifique et technique du Groupe de travail sur cette question, sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud), et a fait sienne la recommandation du Sous-Comité tendant à autoriser le Groupe de travail à tenir une réunion pendant la session en cours du Comité pour élaborer plus avant ses termes de référence et ses méthodes de travail.

153. Le Comité a noté avec satisfaction que le Président du Groupe de travail avait soumis à l'examen du groupe, dans le document A/AC.105/L.277, une proposition concernant les termes de référence et la méthode de travail du Groupe de travail.

154. À la 620<sup>e</sup> séance, le Président du Groupe de travail a informé le Comité des résultats de la réunion tenue par le Groupe de travail à la session en cours du Comité.

155. Le Comité a noté que la proposition concernant les termes de référence et la méthode de travail du Groupe de travail serait revue pour y incorporer, autant que possible, les observations formulées par les États membres pendant les débats du Groupe de travail et serait distribuée dans une version révisée du document A/AC.105/277.

156. Le Comité est convenu d'inviter les États membres à soumettre leurs vues et leurs observations sur la future version révisée du document A/AC.105/277, et tout particulièrement sur les termes de référence, les thèmes, la méthode et le plan de travail.

157. Le Comité est convenu d'inviter les États membres et les observateurs permanents du Comité et les entités visées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/958, par. 184) à présenter des informations sur leurs activités relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales pour examen par le Groupe de travail à la quarante-huitième session du Sous-Comité.

158. Le Comité est convenu d'inviter les États membres à désigner des points de contact pour faciliter les travaux intersessions visant à élaborer plus avant les termes de référence et la méthode de travail du Groupe de travail en prévision de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique.

159. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait agir pour empêcher une dégradation de l'environnement spatial, étendre les avantages de l'espace à tous, en particulier aux pays en développement, et préserver l'accès à l'espace pour les générations futures.

160. Le point de vue a été exprimé que bien que la préservation des biens spatiaux, en particulier des satellites de télécommunications et d'observation de la Terre, soit critique pour le développement socioéconomique, il n'y avait actuellement aucune gestion internationale du trafic spatial ni aucun mécanisme de partage des informations de veille spatiale entre les États et qu'il était essentiel que les États membres contribuent activement aux travaux sur cette question.

161. Le point de vue a été exprimé que les questions concernant la sécurité et la sûreté de toutes les activités spatiales figuraient parmi les priorités à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour, en particulier compte tenu des collisions et des quasi-collisions d'objets spatiaux ces dernières années.

162. Le point de vue a été exprimé qu'il était impossible de garantir la sécurité et viabilité des activités spatiales sans maintenir la sûreté dans l'espace et qu'il était important d'avoir un dialogue constructif au sein de la Conférence du désarmement sur la sûreté dans l'espace.

163. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales ne devraient pas se limiter aux problèmes de sécurité et de sûreté des États ayant des activités spatiales avancées, mais devraient porter aussi sur la façon d'assurer un accès équitable et rationnel à l'espace extra-atmosphérique, ressource limitée risquant la saturation.

164. Le point de vue a été exprimé que l'examen de la viabilité à long terme des activités spatiales ne devrait pas servir de prétexte aux États qui avaient pu développer leurs capacités spatiales sans contrôle, avec les problèmes que cela posait désormais, pour imposer des restrictions ou des contrôles aux autres États qui souhaitaient exercer leur droit légitime d'utiliser cette même technologie dans leur intérêt national.

165. Le point de vue a été exprimé que l'examen de la viabilité à long terme des activités spatiales ne devrait pas servir de moyen de promouvoir des activités commerciales dans l'espace extra-atmosphérique au détriment des intérêts des États et qu'il fallait tenir compte du droit international, de la Charte des Nations Unies et des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique pour l'examen de cette question.

166. Le point de vue a été exprimé qu'un groupe de travail commun devrait être créé en coopération avec l'UIT pour examiner les questions concernant l'obtention d'un consensus sur l'utilisation viable de l'espace extra-atmosphérique.

167. Le point de vue a été exprimé que l'évitement des collisions devrait être l'objet principal des lignes directrices de bonne pratique à élaborer au titre de ce point, et que les notifications avant un lancement, une manœuvre ou une rentrée, le registre des opérateurs, les normes communes, les meilleures pratiques et les lignes directrices, et, à terme, la mise en place de régimes nationaux de réglementation figureraient parmi les questions qui devraient être examinées.

168. Le point de vue a été exprimé que les décisions concernant ce point de l'ordre du jour relevaient de la responsabilité exclusive des États membres du Comité.

#### **11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique**

169. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour consacré au projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/958, par. 204 à 206 et annexe I, sect. V).

170. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-septième session, le Comité est convenu que le Sous-Comité examinerait les questions de fond suivantes à sa quarante-huitième session:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner au titre des plans de travail:
  - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

(Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 8 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958).)

- b) Objets géocroiseurs;

(Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 11 de l'annexe III du rapport du



Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911.)

c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale;

(Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 16 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933).)

d) Viabilité à long terme des activités spatiales;

(Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 au paragraphe 161 du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session<sup>6</sup>.)

9. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

171. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique.

172. Le Comité est convenu que, lors de chaque session du Sous-Comité qui aurait lieu de 2011 à 2013, deux heures soient réservées, dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à la tenue d'ateliers qui porteraient sur le point de l'ordre du jour consacré à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/958, annexe II, par. 8 et 10).

173. Le Comité s'est réjoui que le Sous-Comité soit convenu que le colloque devant être organisé en 2011 par le Comité de la recherche spatiale porterait sur la protection de la planète (A/AC.105/958, annexe I, par. 15).

---

<sup>6</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20* (A/64/20), par. 161.

## **D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session**

174. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/942), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier sur les points qu'il avait examinés conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

175. Le Comité a remercié Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa quarante-neuvième session.

176. Les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Pendant le débat général, des déclarations sur le point à l'examen ont également été faites par les représentants d'autres États membres et l'observateur du Costa Rica au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

### **1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

177. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point de son ordre du jour sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/942, par. 27 à 41).

178. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui avait de nouveau été convoqué sous la présidence de Jean-François Mayence (Belgique) (A/AC.105/942, par. 28, 31 et 40 et annexe I, par. 5 à 8).

179. Quelques délégations ont estimé que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace constituaient une structure juridique solide qui était cruciale pour soutenir le rythme croissant des activités spatiales et renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Se félicitant de toute nouvelle adhésion à ces traités, elles comptaient que les États qui n'étaient pas encore parties à ces traités envisageraient de les ratifier ou d'y adhérer.

180. L'avis a été exprimé que le Comité devait examiner, actualiser et modifier les cinq traités en vue de renforcer les principes directeurs régissant les activités spatiales, en particulier ceux qui garantissent l'utilisation pacifique de l'espace, renforcent la coopération internationale et mettent les techniques spatiales à la disposition de l'humanité.

181. Quelques délégations ont estimé qu'il était possible de négocier et de conclure un instrument global relatif au droit de l'espace sans porter préjudice au cadre juridique existant régissant les activités spatiales.

182. L'avis a été exprimé que négocier une nouvelle convention globale sur le droit de l'espace serait contre-productif et pourrait porter préjudice au régime juridique

international existant régissant les activités spatiales, en particulier aux principes contenus aux articles I et II du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

183. L'avis a été exprimé que la participation aux activités spatiales de pays ayant nouvellement fait leur entrée dans le secteur et l'expansion des activités spatiales appelaient une adhésion universelle aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace afin de préserver, de faire progresser et de garantir l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

## **2. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial**

184. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/942, par. 42 à 54).

185. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et la contribution qu'elles apportaient à ses travaux visant à promouvoir le développement du droit de l'espace.

186. Le Comité a noté le rôle que jouaient les organisations intergouvernementales dans la fourniture des plates-formes de renforcement du cadre juridique applicable aux activités spatiales, et les a invitées à envisager de prendre des mesures pour inciter leurs membres à adhérer aux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

## **3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

187. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point de l'ordre du jour sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/942, par. 55 à 75).

188. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, convoqué de nouveau sous la présidence de José Monserrat Filho (Brésil) (A/AC.105/942, par. 57 et annexe II, par. 11).

189. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'absence de définition ou de délimitation de l'espace entraînait une insécurité juridique par rapport à l'applicabilité du droit de l'espace et du droit aérien et que les questions relatives à la souveraineté des États et à la limite entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique devaient être clarifiées afin de réduire les risques de différends entre États.

190. Quelques délégations ont été d'avis que, lors de l'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, le Sous-Comité devait

prendre en compte les progrès technologiques récents et futurs, et que le Sous-Comité scientifique et technique devait également examiner ce thème.

191. Le point de vue a été exprimé qu'il était important de fixer des critères juridiques pour définir et délimiter l'espace. La délégation qui a exprimé ce point de vue a appelé l'attention du Comité sur les propositions faites par l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux vingt-deuxième et vingt-sixième sessions du Sous-Comité juridique, en 1983 et en 1987, concernant l'établissement d'une frontière entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique à une altitude de 110 km et le droit de passage d'objets spatiaux dans l'espace aérien d'autres États pour accéder à l'orbite terrestre et en sortir.

192. Quelques délégations ont estimé que, l'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle limitée, elle devait non seulement être utilisée de façon rationnelle, mais aussi mise à la disposition de tous les États, quels que soient les moyens techniques dont ils disposaient actuellement, afin qu'ils puissent y avoir accès dans des conditions équitables, en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays, des procédures de l'UIT et des normes et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Ces délégations se sont déclarées satisfaites de l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa trente-neuvième session (voir A/AC.105/738, annexe III), à savoir que la concertation entre pays concernant l'exploitation de l'orbite géostationnaire devait se faire de manière rationnelle et équitable et dans le respect du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

193. Quelques délégations ont été d'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé à l'article 44, paragraphe 196.2, de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

194. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée ayant des caractéristiques *sui generis* qui risquait la saturation, et qu'on devrait donc garantir à tous les États d'y avoir accès, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

195. Quelques délégations ont estimé que le principe "premier arrivé, premier servi" appliqué à l'utilisation par les États de positions orbitales était inacceptable et qu'il constituait une discrimination à l'encontre des États qui souhaitaient bénéficier des avantages qu'offraient les techniques spatiales mais ne disposaient pas encore des moyens nécessaires.

196. Quelques délégations ont été d'avis que l'orbite des satellites géostationnaires ne pouvait faire l'objet d'une appropriation ni par les États, ni par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

197. Le point de vue a été exprimé que le débat du Sous-Comité juridique sur la question de l'orbite géostationnaire devrait viser à trouver les moyens de garantir son utilisation au bénéfice de tous les États. La délégation qui a exprimé ce point de

vue a estimé que le Comité et le Sous-Comité devraient coopérer et coordonner leurs travaux avec les autres organisations internationales s'occupant de questions spatiales pour garantir l'accès équitable des États à l'orbite géostationnaire.

#### **4. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

198. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'examen et à la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace<sup>7</sup>, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/942, par. 76 à 88).

199. Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/942, par. 87).

200. Quelques délégations ont estimé qu'une communication étroite devrait être maintenue entre le Sous-Comité scientifique et technique, le Sous-Comité juridique et les organismes pertinents des Nations Unies afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

201. Le point de vue a été exprimé que l'examen et la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ainsi que l'élaboration d'un nouvel instrument contraignant régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ne se justifiaient pas.

202. Le point de vue a été exprimé que le Comité, par l'entremise de son Sous-Comité juridique, devrait examiner le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et promouvoir des normes contraignantes afin de s'assurer que toute activité menée dans l'espace était régie par les principes de préservation de la vie et de maintien de la paix. La délégation qui a exprimé ce point de vue a estimé que toute activité découlant du nouveau plan de travail pour la période 2010-2015 du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique devrait être approuvée par le Sous-Comité juridique.

203. Le point de vue a été exprimé que les recommandations formulées dans le Cadre de sûreté pourraient être examinées de manière plus approfondie s'agissant de leur mise en œuvre possible dans les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, au moment où les Principes seraient examinés et révisés.

#### **5. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

204. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/942, par. 89 à 106).

---

<sup>7</sup> Résolution 47/68 de l'Assemblée générale.

205. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/942, par. 104 et 105).

206. Le Comité a noté que la troisième session du comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) s'était tenue à Rome du 7 au 11 décembre 2009 suite aux progrès accomplis par le comité pilote et que la quatrième session s'était tenue à Rome du 3 au 7 mai 2010.

207. Le point de vue a été exprimé qu'il conviendrait d'examiner soigneusement les contributions de tous les acteurs principaux, notamment des gouvernements et des secteurs commercial et financier de la communauté spatiale, et d'en tenir compte lors de la révision du projet de protocole.

#### **6. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial**

208. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/942, par. 107 à 126).

209. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/942, par. 117 et 123).

210. Le Comité est convenu que la recherche, la formation et l'enseignement dans le domaine du droit de l'espace avaient une importance cruciale pour les efforts menés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour développer encore les activités spatiales et faire mieux connaître le cadre juridique dans lequel ces activités se déroulaient.

211. Le Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement thaïlandais et l'Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales de la Thaïlande, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, envisageaient de tenir le septième atelier ONU sur le droit de l'espace à Bangkok du 16 au 19 novembre 2010. Il a également noté avec satisfaction que l'Agence spatiale européenne coparrainait l'atelier.

212. Le Comité a noté que l'échange de vues sur les efforts déployés aux niveaux national et international pour promouvoir une compréhension plus large du droit spatial, les initiatives telles que les ateliers annuels sur le droit spatial et l'élaboration de programmes d'études de droit spatial jouaient un rôle essentiel dans le renforcement des capacités dans ce domaine.

213. L'avis a été exprimé que les arrangements en vue de la création d'un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue arabe, affilié à l'Organisation des Nations Unies, devraient être faits en coopération étroite avec le Bureau des affaires spatiales.

#### **7. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux**

214. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/942, par. 127 à 148).

215. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/942, par. 147).

216. Le Comité a noté que quelques États avaient renforcé leurs mécanismes nationaux régissant la réduction des débris spatiaux en créant une autorité nationale de contrôle, en intéressant le monde universitaire et l'industrie et en élaborant de nouveaux cadres, normes et instructions législatifs.

217. Le point de vue a été exprimé que ce point de l'ordre du jour donnait aux États membres et aux observateurs permanents l'occasion d'échanger des informations sur les mesures prises par les États pour contrôler la production de débris spatiaux et leurs effets et était utile pour la poursuite des travaux importants du Comité dans le domaine de la réduction des débris spatiaux.

218. Le point de vue a été exprimé que les débris spatiaux constituaient une menace grave pour les pays situés le long de l'équateur.

219. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique du Comité devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur le sujet.

220. Le point de vue a été exprimé que l'élaboration d'une convention particulière sur les débris spatiaux, notamment sur les sources d'énergie nucléaire, n'était pas nécessaire.

221. Quelques délégations ont été d'avis que le Sous-Comité devrait inscrire à son ordre du jour un point portant sur l'examen des aspects juridiques des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité afin de les transformer en un ensemble de principes relatifs aux débris spatiaux, qui serait adopté par l'Assemblée générale. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont aussi estimé que l'adoption de tels principes enrichirait le corpus actuel de la législation régissant l'espace extra-atmosphérique.

222. L'avis a été exprimé qu'il fallait procéder à un examen et à une analyse juridiques des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité.

223. L'avis a été exprimé que depuis l'adoption des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, de nombreuses questions spatiales non prévues dans les traités avaient été soulevées. À cet égard, la délégation qui a exprimé cet avis a estimé que pour surmonter les difficultés résultant de l'évolution de la situation, telles que la réduction des débris spatiaux, le Sous-Comité juridique devrait étudier la possibilité d'élaborer de nouvelles règles pertinentes, notamment des règles de droit non contraignantes.

#### **8. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace**

224. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif aux législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/942, par. 149 à 159).

225. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de Irmgard Marboe (Autriche) (A/AC.105/942, par. 150 et annexe III, par. 19 à 22).

226. Le Comité a noté avec satisfaction que les discussions tenues au sein du Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avaient permis aux États de mieux comprendre les cadres réglementaires nationaux en vigueur et que les travaux menés au titre de ce point de l'ordre du jour donnaient déjà des résultats concrets, dont la mise en commun d'informations intéressantes sur ce que faisaient les États en matière de développement de la législation nationale relative à l'espace.

#### **9. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité juridique**

227. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif au projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité juridique, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/942, par. 160 à 172).

228. Se fondant sur les débats du Sous-Comité juridique à sa quarante-neuvième session, le Comité est convenu que les questions de fond ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquantième session:

##### *Points ordinaires*

1. Débat général.
2. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
3. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
4. Questions relatives:
  - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
  - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

##### *Points/thèmes de discussion à part entière*

5. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
6. Examen de l'évolution de la situation concernant le projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
7. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.



8. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.

*Points examinés dans le cadre de plans de travail*

9. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

(Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 au paragraphe 136 du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/891).)

*Points nouveaux*

10. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-comité juridique.

229. Le Comité est convenu que le Sous-Comité juridique, à sa cinquantième session, devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace et le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

230. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner, à sa cinquantième session, la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

231. Le Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque sur le droit spatial à la cinquantième session du Sous-Comité.

232. L'avis a été exprimé qu'un point sur l'examen des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité pour les transformer en un ensemble de principes, devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.

## **E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle**

233. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

234. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.

235. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) Le programme de collaboration industrielle de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, par le représentant du Japon;

b) Les technologies de la NASA au profit de l'humanité, par le représentant des États-Unis;

c) La cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques: concertation spatiale régionale pour la sécurité et le développement humain; perspectives d'avenir, par le représentant de l'Équateur.

236. La publication *Spinoff 2009*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), a été mise à la disposition du Comité.

237. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des innovations utiles dans divers secteurs scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie, l'agriculture, l'aviation, les transports terrestres, la lutte contre l'incendie, la protection de la nature et l'énergie.

238. Le Comité est convenu que ces applications constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.

239. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, ainsi, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.

240. Le Comité a noté que les gouvernements des États Membres avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications des techniques spatiales.

241. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

## **F. Espace et société**

242. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale. Il s'est concentré sur le thème "L'espace et l'enseignement".

243. Les représentants du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nigéria, de la République arabe syrienne et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général. L'observateur de l'UNESCO a aussi fait une déclaration.

244. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) Le programme de maîtrise italien en matière de politique et d'institutions spatiales, par le représentant de l'Italie;

b) La sensibilisation à l'espace dans les écoles canadiennes, par la représentante du Canada;

c) La consolidation de la paix grâce à l'enseignement des sciences spatiales auprès des jeunes: contributions au développement humain du Centre national de formation spatiale de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, par le représentant du Japon;

d) Les 50 ans d'existence des satellites opérationnels d'étude de l'environnement: l'expérience des États-Unis d'Amérique, par le représentant des États-Unis;

e) Enseignement des sciences spatiales: activités internationales de vulgarisation menées, par le représentant de l'Inde;

f) L'Année internationale de l'astronomie: réalisations, héritage et voie à suivre, par l'observateur de l'UNESCO;

g) Le Congrès de la génération spatiale 2009: perspectives d'étudiants et de jeunes professionnels du secteur spatial par la représentante du Conseil consultatif de la génération spatiale.

245. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour attirer les jeunes vers le secteur spatial en leur faisant bien comprendre toute l'importance et l'utilité des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.

246. Le Comité est convenu qu'il était important que les États veillent à ce que les programmes pédagogiques concernant l'espace continuent d'intéresser les jeunes et qu'ils collaborent étroitement dans ce domaine, de sorte que les jeunes puissent comprendre l'interdépendance entre les États et entre les défis actuels et futurs auxquels l'humanité devait faire face.

247. Le Comité a pris note de l'intérêt que les applications des techniques spatiales présentaient pour la société et du fait que les pays en développement y recouraient de plus en plus dans le cadre de la poursuite de leurs objectifs de développement dans des domaines tels que la télémédecine, l'éradication des cultures illicites et la planification foncière.

248. Le Comité a noté que l'enseignement des sciences spatiales pouvait beaucoup aider à orienter des étudiants vers les sciences et les techniques, l'ingénierie et les mathématiques, à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la science et de l'industrie et à accroître les possibilités d'instruction grâce au recours à des techniques d'apprentissage à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne.

249. Le Comité a constaté avec satisfaction que, dans le monde entier, les agences spatiales et les organismes pédagogiques mettaient en place un grand nombre d'activités et de programmes d'information pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de les sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et d'encourager les enfants à envisager de s'orienter vers les mathématiques et les sciences.

250. Le Comité a observé que la Semaine mondiale de l'espace, qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de

l'Assemblée générale, contribuait au développement de l'enseignement des sciences spatiales et offrait une occasion importante de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux bienfaits des sciences et techniques spatiales. Le Comité a reconnu que les États Membres, l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace et d'autres organisations apportaient une contribution précieuse pour la célébration de la Semaine mondiale de l'espace.

251. Le Comité a noté que, dans sa résolution 62/200, l'Assemblée générale avait proclamé 2009 Année internationale de l'astronomie et que plusieurs États utilisaient cette occasion pour mettre en lumière l'importance des sciences et techniques spatiales et renforcer la coopération internationale en matière d'enseignement des sciences spatiales. Un certain nombre d'initiatives fructueuses ont été signalées, en ce qui concerne notamment des sites Web nationaux spécialisés, des logiciels, des numéros spéciaux de revues scientifiques, des émissions de télévision, des timbres, des concours d'affiches et plusieurs projets coordonnés par des partenaires venant des pouvoirs publics, du monde universitaire et de la société civile.

252. Le Comité a pris note des activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable.

253. Le Comité a noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement concernant l'espace.

254. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière d'éducation et de communication avec les établissements d'enseignement du monde entier.

255. L'avis a été exprimé que le Comité et ses organes subsidiaires jouaient toujours un rôle considérable pour ce qui était d'offrir un cadre global à l'échange systématique de données d'expérience et d'informations, ainsi que de coordonner le renforcement des capacités, comme prévu dans le Plan d'action du Comité que l'Assemblée générale avait approuvé par sa résolution 59/2.

256. L'avis a été exprimé que, si l'échange d'informations et de données d'expérience sur diverses initiatives relatives à l'enseignement des sciences spatiales était important et devait se poursuivre, le Comité n'en devait pas moins diriger ses efforts vers un nombre réduit de priorités bien définies susceptibles d'avoir plus d'incidences dans ce domaine, et faire en sorte, par exemple, que les États discutent entre eux des difficultés rencontrées en matière de diffusion et de promotion de l'enseignement concernant l'espace.

257. Le Comité a décidé que, comme le Groupe de travail plénier l'avait recommandé à la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/958, par. 55 et annexe I, par. 9), la question de la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales serait examinée par le Comité au titre du point "Espace et société" de l'ordre du jour.

258. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

## **G. L'espace et l'eau**

259. Le Comité a examiné le point intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

260. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de l'Inde, du Japon et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.

261. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

262. Le Comité a noté que beaucoup d'États étaient déconcertés par la grande variété des graves problèmes qui se posaient, qu'il s'agisse de la pénurie d'eau et de ses conséquences pour les populations et la production agroalimentaire ou, à l'inverse, de la surabondance d'eau causant des inondations et des destructions, qui représentaient une menace sérieuse pour le développement durable de la société.

263. Le Comité a constaté qu'il était couramment fait appel aux données spatiales à des fins de gestion de l'eau et que les techniques spatiales et leurs applications contribuaient grandement à la recherche de solutions à la plupart des problèmes liés à l'eau.

264. Le Comité a noté que les techniques spatiales et leurs applications offraient de plus en plus de possibilités de fournir des informations utiles pour l'étude scientifique de ces questions, la propagation de pratiques rationnelles de gestion de l'eau et la prise de décisions en vue d'une utilisation efficace et durable des ressources en eau.

265. Le Comité a en outre noté que les techniques spatiales, associées à d'autres techniques, pouvaient aider à surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale, à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et à en atténuer les effets, et à faire plus tôt des prévisions plus exactes.

266. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

## **H. Espace et changements climatiques**

267. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changements climatiques", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

268. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie et du Mexique ont fait des déclarations sur ce point. Les représentants de l'Allemagne et de la France ont fait une déclaration conjointe. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général.

269. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point:

a) “Les applications de la télédétection par satellite aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire en Indonésie”, par le représentant de l’Indonésie;

b) “Les objectifs et l’état actuel de la mission GOSAT (IBUKI)”, par le représentant du Japon.

270. Le Comité a noté que les effets préjudiciables des changements climatiques représentaient une menace pour l’humanité tout entière et trouvaient leur manifestation dans de multiples phénomènes: anomalies météorologiques, comme les sécheresses dans certaines régions et les inondations dans d’autres; tempêtes de sable hors normes dans la région arabe; recul des glaciers dans l’Himalaya; et évolution des calottes glaciaires aux pôles.

271. Le Comité a noté que, du fait de la nature mondiale des changements climatiques, il fallait procéder à des observations à l’échelle du monde pour les surveiller de manière plus précise et que les observations effectuées depuis l’espace, complétées par les observations au sol, se prêtaient bien à la surveillance des différentes manifestations des changements climatiques et des facteurs qui y contribuaient.

272. Le Comité a pris note des efforts que plusieurs pays faisaient pour mettre en orbite des satellites équipés de divers instruments permettant de mesurer certaines grandes variables du climat et de suivre différents processus liés aux changements climatiques, comme les émissions d’aérosols et de gaz à effet de serre, la dynamique atmosphérique, les émissions liées à la déforestation et la dégradation des terres.

273. Le Comité a pris note des efforts qui se poursuivaient à l’échelon international sous les auspices du système des Nations Unies (en particulier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l’Organisation météorologique mondiale), ainsi que d’autres initiatives internationales concernant aussi les changements climatiques telles que celles menées par le Comité sur les satellites d’observation de la Terre, par le Groupe sur l’observation de la Terre, par le Réseau mondial des systèmes d’observation de la Terre, dans le cadre de la Surveillance mondiale pour l’environnement et la sécurité et par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.

274. Quelques délégations étaient d’avis que le Comité devrait jouer un rôle plus actif dans la promotion de la coopération internationale pour le déploiement et l’exploitation de satellites permettant d’observer les effets des changements climatiques, notamment en matière de catastrophes.

## **I. L’utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies**

275. Le Comité a poursuivi l’examen du point de l’ordre du jour intitulé “L’utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies”, conformément à la résolution 64/86 de l’Assemblée générale.

276. Les représentants de l’Allemagne, de la Colombie et des Émirats arabes unis ont fait des déclarations sur ce point. Les représentants d’autres États Membres ont aussi fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général.

L'observateur de l'UIT a fait une déclaration, en sa qualité de Président de la trentième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, pour informer le Comité des résultats de cette réunion.

277. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa trentième session (A/AC.105/960), qui s'était tenue à Genève du 10 au 12 mars 2010, et du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2010-2011 (A/AC.105/961).

278. Le Comité a noté avec satisfaction les mesures et les décisions prises par la Réunion interorganisations pour continuer à renforcer son rôle comme mécanisme central des Nations Unies pour la coordination des activités spatiales, à savoir:

a) La réorientation du rapport du Secrétaire général pour mettre en valeur les objectifs de développement de l'ONU et une contribution aux travaux de la Commission du développement durable;

b) L'accord sur l'établissement de rapports biannuels spéciaux sur certains domaines thématiques;

c) L'accord sur la tenue des sessions annuelles de la Réunion interorganisations à Genève pour promouvoir la participation des organismes et programmes des Nations Unies.

279. Le Comité a noté avec satisfaction que le rapport spécial pour 2011, qui sera établi par l'OMM, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, porterait sur les changements climatiques et l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

280. Le Comité a noté que le septième débat informel ouvert aux États Membres et aux observateurs du Comité, sur le thème des techniques spatiales au service des communications d'urgence, s'était tenu immédiatement après la trentième session de la Réunion interorganisations, le 12 mars 2010.

281. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies ([www.uncosa.unvienna.org](http://www.uncosa.unvienna.org)). Les présentations faites lors de la trentième session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d'autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont disponibles sur ce site.

282. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en tant que secrétariat de la Réunion interorganisations, travaillait en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour accueillir sa trente et unième session à Genève en 2011 et que le débat informel ouvert aux États Membres et aux observateurs permanents du Comité se tiendrait l'après-midi du dernier jour de la session et porterait sur un thème à déterminer en consultation avec le HCR et les autres organismes des Nations Unies participants.

283. Quelques délégations, se félicitant du document de travail présenté par le Président du Comité pour la période 2008-2009 intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/L.278), ont noté qu'il proposait une approche

globale pour améliorer la coordination entre les États Membres et le système des Nations Unies dans l'application des sciences et techniques spatiales aux difficultés que tous les pays rencontraient en matière de développement.

284. Quelques délégations ont exprimé l'avis que ce document de travail méritait d'être examiné plus avant pour développer et compléter les questions qui y étaient traitées.

## **J. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable**

285. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

286. Les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, du Brésil, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point. D'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point au cours du débat général.

287. Le Comité a entendu les présentations techniques suivantes au titre de ce point:

a) "La mission OCEANSAT-2 face aux demandes mondiales", par le représentant de l'Inde;

b) "Geo-wiki.org: comment un réseau associatif de télédétection peut améliorer la qualité des cartes d'occupation des sols", par le représentant de l'Autriche;

c) "L'utilisation des données géospatiales pour la détection des signes précurseurs de tremblements de terre", par le représentant de la Fédération de Russie;

d) "Le système aérospatial international de surveillance mondiale: une nouvelle approche en matière de gestion des catastrophes", par le représentant de la Fédération de Russie.

288. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités menées à l'échelon national ou en coopération en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

289. Le Comité a noté l'importance des applications de la télédétection et des infrastructures de données géospatiales pour les décisions à prendre en matière de gestion socioéconomique et environnementale, lesquelles dépendaient dans une large mesure de la disponibilité de données précises concernant les ressources naturelles et d'autres données géospatiales.

290. Le Comité a noté qu'aux niveaux régional et mondial un certain nombre d'organisations et d'initiatives, dont le Comité sur les satellites d'observation de la



Terre, l'Organisation européenne cadre pour l'information géographique et le Groupe sur l'observation de la Terre, contribuaient au renforcement des capacités, à la coordination et la promotion d'activités liées à l'utilisation des données géospatiales de source spatiale, ainsi qu'au partage de données des systèmes satellitaires existants et à venir et à l'accès à des séries de données non disponibles auparavant.

291. Le Comité a pris note du volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment celles fournies par les satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres, le satellite japonais d'observation des gaz à effet de serre et le Satellite d'observation des terres (Landsat) des États-Unis pour l'archivage des données.

292. Le Comité a pris note des activités menées par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique qui, actuellement coprésidé par le Bureau des affaires spatiales et la Commission économique pour l'Afrique, s'intéressait à des questions géospatiales communes au sein du système des Nations Unies et s'employait à mettre en œuvre l'infrastructure de données géospatiales.

293. L'avis a été exprimé qu'étant donné que la Terre était la demeure commune de l'humanité tout entière, les États avaient notamment comme responsabilité de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable au moyen d'une coopération internationale étroite.

294. L'avis a été exprimé qu'il fallait encourager la transparence et la clarté des mécanismes pour garantir l'accès des pays en développement aux données géospatiales en vue de faire avancer le développement durable.

295. Le Comité a noté qu'en réponse à l'accord conclu à sa cinquante-deuxième session, la délégation brésilienne avait tenu des consultations informelles avec tous ses membres intéressés pour parvenir à un consensus sur un ensemble de recommandations concernant les différents moyens d'encourager la coopération internationale dans le but de mettre en place des infrastructures nationales pour l'utilisation des données géospatiales de source spatiale. Sur la base de ces consultations, le Comité a examiné un projet de rapport (A/AC.105/2010/CRP.16) et est convenu qu'il constituerait son rapport final sur la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable<sup>8</sup>.

## K. Questions diverses

296. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

297. Des déclarations au titre de ce point ont été faites par les représentants des pays suivants: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République

<sup>8</sup> Ce rapport sera publié sous la cote A/AC.105/973.

tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). L'observateur du Costa Rica a également fait une déclaration.

298. Les représentants de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale et de l'Association des centres de télédétection des pays arabes ont aussi fait des déclarations sur ce point.

### **1. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)**

299. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) (A/65/6 (Prog. 5)), qu'il a approuvé.

### **2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013**

300. En application de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>9</sup> approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013.

301. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Asie avait approuvé la candidature de Yasushi Horikawa (Japon) au poste de président du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.9).

302. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait approuvé la candidature de Filipe Duarte Santos (Portugal) au poste de premier vice-président du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.10).

303. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait approuvé la candidature de Félix Clementino Menicocci (Argentine) au poste de président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2010/CRP.14).

304. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Afrique désigneraient leurs candidats aux postes de second vice-président/rapporteur du Comité et de président du Sous-Comité juridique, respectivement, pour la période 2012-2013 avant sa prochaine session.

### **3. Composition du Comité**

305. Le Comité s'est félicité de la demande d'adhésion de la Tunisie (voir A/AC.105/2010/CRP.3).

306. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, lors de sa soixante-cinquième session, en 2010, l'admission de la Tunisie au Comité.

---

<sup>9</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

#### 4. Statut d'observateur

307. Le Comité a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale en réponse à la demande qu'il lui avait adressée à sa cinquante-deuxième session, en 2009<sup>10</sup>. La demande de statut d'observateur soumise par l'Association figure dans les documents de séance A/AC.105/2009/CRP.8 et A/AC.105/2010/CRP.4 et Add.1.

308. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-cinquième session, le statut d'observateur permanent à l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale, étant entendu que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa trente-troisième session concernant le statut d'observateur pour les organisations non gouvernementales et conformément à la pratique établie par lui, l'Association devait demander le statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

309. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'Association des centres de télédétection des pays arabes. La correspondance y relative figurait dans le document de séance A/AC.105/2010/CRP.5 dont le Comité était saisi.

310. Le Comité est convenu d'inviter l'Association des centres de télédétection des pays arabes à participer à sa cinquante-quatrième session, ainsi qu'aux sessions des Sous-Comités en 2011, afin de lui apporter sous forme écrite un complément d'information, et qu'il puisse statuer sur sa demande à cette session.

311. Le Comité est convenu qu'à l'avenir les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an. Le Comité a également décidé qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

312. Quelques délégations ont exprimé l'avis que soit suspendue l'exigence faite aux observateurs permanents de jouir du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elles ont également estimé que le Comité devrait être pleinement habilité pour procéder à l'évaluation indépendante des demandes des organisations non gouvernementales.

313. Le Comité est convenu que le Secrétariat contacterait le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social pour vérifier la procédure de demande et la durée du processus d'octroi du statut consultatif auprès du Conseil.

#### 5. Organisation des travaux

314. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante-deuxième session, en 2009, il avait demandé aux membres de son Bureau et à ceux des Bureaux de ses organes subsidiaires d'examiner les moyens de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, en tenant compte du fait qu'il fallait concilier l'intérêt suscité par les exposés techniques et la nécessité de

<sup>10</sup> Ibid., *soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20)*, par. 312.

disposer d'assez de temps pour examiner quant au fond les questions dont le Comité et ses organes subsidiaires étaient saisis.

315. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre, en consultation étroite avec les membres de son Bureau et ceux des Bureaux de ses organes subsidiaires, des mesures permettant de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, compte tenu de la nécessité de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans l'organisation des travaux des sessions de 2011, y compris pour éventuellement programmer des colloques au cours de la deuxième semaine d'une session.

316. Pour pouvoir, ainsi que ses Sous-Comités, commencer à examiner tous les points de l'ordre du jour en temps voulu et de manière équilibrée, le Comité est convenu d'étudier la possibilité de programmer l'examen du point intitulé "Débat général" sur une plus longue période pendant les sessions. Le Secrétariat devrait coordonner avec les délégations la programmation à une séance ultérieure des déclarations devant être prononcées au titre de ce point, afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu.

317. Le Comité est convenu que les rapports devant être soumis par les États Membres sur leurs activités spatiales (voir A/AC.105/958, par. 19) devraient contenir un résumé de ces activités et ne pas dépasser trois pages.

318. Le Comité a recommandé que les États membres intéressés tiennent des consultations informelles ouvertes en marge de ses sessions et de celles de ses Sous-Comités en 2011, en vue de proposer d'autres mesures visant à rationaliser et à optimiser ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires.

319. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

320. Le Comité a demandé au Secrétariat de présenter au Sous-Comité juridique à sa cinquantième session et de lui présenter à sa cinquante-quatrième session, pour examen, une proposition détaillée concernant l'éventuel abandon des transcriptions non éditées. Il conviendrait de tester les enregistrements numériques.

321. Le Comité a pris acte des propositions suivantes visant à rationaliser et à optimiser ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires:

- a) Regroupement des points de l'ordre du jour;
- b) Examen d'un point unique par séance;
- c) Meilleur usage des outils existants, notamment du *Journal* et du calendrier indicatif des travaux;
- d) Affichage des déclarations sur le site Web du Bureau des affaires spatiales et mise en place d'un système de diffusion systématique sur le Web;
- e) Limitation du nombre d'interventions par délégation pour chaque point de l'ordre du jour;
- f) Limitation de la durée des interventions consacrées aux activités et projets nationaux;
- g) Début des séances à l'heure prévue;

h) Réduction de la durée et du nombre des exposés techniques, et établissement de critères de sélection.

322. À la demande du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Comité a examiné la possibilité d'adopter, pour la rédaction des rapports sur ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires, une nouvelle terminologie qui permette de rendre compte de l'avis de ce groupe régional.

323. Quelques délégations ont estimé que la référence aux noms de groupes régionaux dans les résumés des travaux qui figurent dans les rapports du Comité et de ses organes subsidiaires permettrait de conforter le principe du multilatéralisme et de promouvoir une pratique qui a été adoptée au sein d'autres comités de l'Assemblée générale et d'autres organismes du système des Nations Unies.

324. Quelques délégations ont estimé que la terminologie actuelle était encore pertinente et qu'elle reflétait clairement l'esprit de consensus qui caractérisait la prise de décisions au sein du Comité et de ses organes subsidiaires. Ces délégations ont indiqué que les références aux noms de groupes régionaux dans les résumés des travaux figurant dans les rapports pouvaient bouleverser l'équilibre qui y existe en créant l'impression que les vues exprimées par un groupe prévaudraient sur celles exprimées par tel ou tel État.

325. Le Comité est convenu que, dans ses rapports et dans ceux de ses organes subsidiaires, les noms des groupes régionaux soient inclus dans les paragraphes établissant les listes des orateurs au titre de chacun des points de l'ordre du jour.

## **6. Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités**

326. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa cinquante-deuxième session, en 2009, de célébrer le cinquantième anniversaire de sa première session et le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité lors de sa cinquante-quatrième session, prévue du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2011.

327. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait commencé à prendre des dispositions pour l'organisation de manifestations et d'activités spéciales tout au long de l'année 2011 en vue de commémorer ces étapes historiques et que, en collaboration avec son Président, il avait mené, avec les États Membres intéressés, des consultations informelles sur les manifestations prévues lors de sa cinquante-quatrième session.

328. Le Comité a noté avec satisfaction la proposition de son Président concernant le cinquantième anniversaire de sa première session et le cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités, qui figure dans le document de séance A/AC.105/2010/CRP.13.

329. Le Comité est convenu que la première journée de sa cinquante-quatrième session serait consacrée à la célébration des deux anniversaires pour assurer la participation de représentants de haut niveau.

330. Le Comité est convenu que les manifestations commémoratives du 1<sup>er</sup> juin 2011 comprendraient un débat de haut niveau, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Des représentants au niveau ministériel, des chefs d'organismes, des astronautes et d'autres dignitaires participeraient également à ces

manifestations qui porteraient sur les réalisations du Comité au cours de cinquante ans, sur cinquante ans de vols spatiaux habités et sur l'avenir de l'humanité dans l'espace.

331. Le Comité a encouragé les États Membres à appeler l'attention de leurs ministres, chefs d'organismes et autres dignitaires sur les manifestations commémoratives, afin de s'assurer qu'ils y participeront.

332. Le Comité est convenu qu'une déclaration conjointe ou un communiqué similaire devrait être établi pour appeler l'attention sur le rôle important que joue la coopération internationale dans l'accélération des progrès des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications au service du développement durable. Le Comité est convenu que l'avant-projet de la déclaration devrait être distribué avant la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique.

333. Le Comité est convenu qu'à partir du jeudi 2 juin 2011 les travaux de sa session suivraient leur cours normal.

334. Le Comité est convenu qu'un groupe consultatif informel, comprenant les représentants des missions permanentes des États intéressés, serait constitué pour appuyer le Président dans les préparatifs des manifestations et que ces représentants devraient être invités à communiquer leurs noms au Bureau des affaires spatiales.

335. Le Comité a noté avec satisfaction les préparatifs entrepris par le Bureau des affaires spatiales en consultation avec les États membres intéressés pour organiser une exposition spéciale en commémoration des deux anniversaires.

#### **7. Rôle et activités futurs du Comité**

336. Le Comité a poursuivi l'examen du point "Rôle et activités futurs du Comité" conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-deuxième session.

337. Le Comité a noté avec satisfaction le document de travail présenté par son Président pour la période 2008-2009, intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/L.278) et est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session, pour une année seulement, un nouveau point intitulé "Rôle futur du Comité", afin qu'il puisse examiner plus avant ce document.

#### **8. Débat au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

338. Le Comité est convenu que le thème du débat qui devrait se tenir dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de sa soixante-cinquième session, à l'occasion de l'examen du point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", serait "Espace et urgences".

#### **9. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Comité**

339. Le Comité a recommandé que les questions de fond suivantes soient examinées à sa cinquante-quatrième session, en 2011:

1. Débat général.
2. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
5. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantième session.
6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
7. Espace et société.
8. L'espace et l'eau.
9. Espace et changements climatiques.
10. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
11. Rôle futur du Comité.
12. Questions diverses.

#### **L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires**

340. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2011:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	7-18 février 2011	Vienne
Sous-Comité juridique	28 mars-8 avril 2011	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	1 <sup>er</sup> -10 juin 2011	Vienne